

## DEVOIR DE MEMOIRE : BEAUCOUP D'EMOTION ET DE MONDE LE 14 JUIN 2019



L'Etat français avec le gouvernement du Maréchal Pétain en 1942 a désigné Aulus comme centre d'assignation pour sa situation en fond de vallée et le nombre de logements disponibles. D'autres lieux en France, tels Tournon d'Agenais en Lot et Garonne, Lacaune dans le Tarn ou le vélodrome d'hiver à Paris, ont permis de rassembler des Juifs avant de les livrer à l'Allemagne nazie.

Ainsi 587 hommes, femmes et enfants juifs, furent assignés à résidence à Aulus à partir de février 1942. Cent quarante et un ont été raflés et capturés à partir du 26 août 1942 par des gendarmes Français. Ils périrent à Auschwitz, le plus jeune, Maurice Halpern, avait 4 ans.

Les évasions se multipliant, les autorités « collaborateurs » ont transféré les assignés restants d'Aulus dans la Creuse début 1943.

Les installations de la table d'orientation du col d'Agnes précisant les passages des réseaux de la Résistance et des juifs, l'inauguration des stèles à la croix du ruisseau, où figurent les noms des Assignés et déportés juifs d'Aulus ont précédé la création de l'espace muséal à l'« Ecole » inauguré le 14 juin 2019.

Sont maintenant organisées des visites accompagnées, permettant de transmettre la mémoire

de cette période et de combattre l'oubli.

Des rescapés et descendants d'Assignés venus du monde entier.

L'émotion intense était palpable dans le public nombreux, à chaque instant des rassemblements du 13 et du 14 juin auxquels ont participé les quatre survivants, enfants en 1942 à Aulus, ainsi qu'une quarantaine de descendants d'assignés, venus du Mexique, des Etats-Unis, d'Israël, et de pays d'Europe.

Etaient présentes aussi les familles de Justes, la municipalité d'Aulus, plus de cent élèves des collèges de Seix et Saint Girons guidés par leurs professeurs, les classes de découvertes de la ville de Toulouse et les membres de l'association Mémoire et Histoire Vivante d'Aulus les Bains (MHVA).

Emotion lors de la projection du film sur l'histoire de la famille Rubinstein dont les descendants venus du Mexique témoignaient qu'ils devaient leur existence à une famille de Justes : la famille Bacque Ajas d'Ercé.

Emotion lors du concert du 13 juin au soir où se mêlèrent chants Yiddishs et Occitans.

Emotion lors des échanges du 14 au matin entre les collégiens, les survivants et descendants d'assignés.

Emotion lors de la cérémonie aux stèles et à l'inauguration de l'espace muséal, en présence des représentants du Mémorial de la SHOAH, de Yad Vashem, des familles de « Justes », des associations de mémoire de la Résistance, des Déportés.

Madame la députée, monsieur le sous-préfet de Saint-Girons, le président de la communauté de communes, madame la conseillère départementale, les élus, le maire d'Aulus, les adjoints et conseillers ont été acteurs et témoins pour ce devoir de mémoire lors de cette émouvante cérémonie.

## HYDROELECTRICITE : MISSION ACCOMPLIE



La mission principale confiée en 2008 à la nouvelle équipe municipale réélue dans sa majorité en 2014, était la reconquête de l'ouvrage hydroélectrique communal.

Les trois principaux élus de la commune avaient privatisé en cachette l'ouvrage hydroélectrique communal, et donc trahi leur profession de foi de 1983 : « Ce serait une abominable forfaiture que de laisser un pareil projet à une personne ou société privée ».

Ces 3 élus avaient procédé par des moyens illégaux que la Justice a qualifiés plus tard d'actes inexistantes, nuls et de nul effet, frauduleux, obtenus par tromperie et vice de consentement.

Cette opération frauduleuse étalée de 1990 à 2002, a successivement transféré à la Société privée IGIC, la propriété foncière, la propriété des installations, des ressources et le « droit d'eau », de l'ouvrage hydroélectrique communal.

La société IGIC pendant ces transferts clandestins, restait concessionnaire aux yeux de tous au service de la commune. Mais elle était devenue, de fait, la propriétaire pleine et entière de l'ouvrage pensant que cette situation serait irréversible.

Ces moyens ont aussi servi à camoufler pendant quatorze ans les intérêts de l'Adjoint dans la SA IGIC, où son épouse et leur fils détiennent 50% des parts depuis le 19 juillet 1990.

Fraude vaincue ! Réparation matérielle quasi complète.

On peut dire aujourd'hui que la propriété, les droits et les ressources hydroélectriques ont été restitués à la commune, la reconquête accomplie, à l'exception des redevances 2017/2018.

Concrètement cela signifie :

La réinsertion au patrimoine communal d'un ouvrage de 6 à 7 millions d'euros.

La restitution gratuite de parcelles du terrain d'assiette de l'usine acquises par IGIC à 2 particuliers en 1990 et 1997.

La mise à disposition de l'accès à l'usine situé entre la RD du col d'Agnes et le chemin communal de la Mouline.

La restitution gratuite de la propriété des instal-

lations depuis les prises d'eau, des conduites forcées et du bâtiment dans son ensemble de la centrale.

La restitution de 462.621 euros pour les redevances des années 2006 à 2016.

La restitution du « droit d'eau ».

La réattribution au budget communal des revenus pour le bien de la commune, en lieu et place des deux familles actionnaires de la SA IGIC.

Les décisions de Justice ont permis 7 mesures décisives pour la restitution du bien détourné ;

1/ L'ordonnance du 15 mai 2019 du Tribunal Administratif de Toulouse restitue à la commune les « biens de retour » dont l'accès à la centrale.

2/ Jugement du T.A de Toulouse le 8 janvier 2010 annule l'autorisation du 20 février 2000 autorisant la vente frauduleuse de « la Mouline ».

3/ Jugement du TGI de Toulouse du 12 mai 2013 annule la vente de la Mouline du 16 novembre 2000 contenant l'usine.

4/ Jugement du 13 juillet 2013: annule le permis de reconstruire l'usine sur des parcelles achetées par IGIC. La tentative d'IGIC d'échapper à la restitution de la centrale a ainsi échoué.

5/ Jugement du T.A de Toulouse le 17 octobre 2017 : remet en vigueur la concession du 16 décembre 1989. Restitue la centrale le 31 décembre 2018.

6/ Jugement du T.A de Toulouse le 17 octobre 2017 permet le remboursement des dettes (4 février 2019 : 462.621 €).

7/ Jugement du T.A de Toulouse du 17 octobre 2017 : est à l'origine de la restitution du « droit d'eau » le 7 septembre 2018.

Nous fêterons ensemble cette reconquête. Le maire : Michel Veyssière.



## CHRONIQUE DE « LA MOULINE »

- 31 décembre 2018 :

Un nombre important d'Aulusiens et d'amis étaient rassemblés à la Mouline pour la remise officielle des clés de la centrale au Maire.

Monsieur Feuillerac PDG de la SA IGIC était absent pour cause de maladie. Il est d'ailleurs décédé trois semaines plus tard. Mais les représentants d'IGIC présents (Maître Thévenot avocat de la Société, Marc Ané, Mme Feuillerac et

son gendre) ont tenté de rendre impossible toute vérification de l'état des installations et notamment des turbines.

Sous contrôle d'huissier la centrale a été stoppée, les canalisations et turbines mises au sec, l'état des turbines contrôlé. En désespoir de cause l'avocat d'IGIC a restitué les clés mais a signifié que la Société serait absente pour la poursuite des vérifications le 8 janvier et par dépit l'avocat d'IGIC a fait cadenasser les barrières de la servitude de passage et du portail d'accès au terrain de la centrale.

- 01 Janvier 2019. La régie communale de la Mouline est en place.
- 08 janvier 2019 : en présence de l'huissier de Justice, la poursuite de la vérification des installations par les techniciens des sociétés spécialisées (EDF, SPIE, AMG et HPP) a permis de constater le mauvais état de la roue de la turbine de l'Ars et de ses augets, rendant obligatoire son remplacement. Il est prévu une roue neuve pour début octobre 2019. En conséquence cette situation neutralise près de huit mois de production sur l'Ars.

L'Huissier a signifié cette situation à la Justice, ainsi que les coûts et pertes d'exploitation que ces travaux engendraient aux frais de la SA IGIC et de l'Assurance.

- 9 janvier 2019 : Suite à l'appel d'offres le conseil municipal a retenu EDF comme prestataire de services. Sa mission : apporter formation, assistance, documentation à la Régie communale hydroélectrique, intervenir en cas de besoin.
- 04 février 2019 : 462.621 € versés à la commune. Ce versement aux finances publiques de la commune solde la dette d'IGIC pour les années 2006 à 2016. Ils restent à valoir les dettes concernant les redevances 2017 et 2018 (environ 80.000 euros).
- 08 février 2019 : premier kilowatt produit et vendu au nom de la Régie communale de la Mouline : En attendant la remise en route de la turbine de l'Ars prévue en octobre, seule fonctionne la turbine du Garbet. Et la vente de l'électricité produite pour l'année 2019 est effectuée par le système dit SPOT sur le marché quotidien de l'énergie.
- 04 septembre 2019 : Réunion à Aulus sur convocation de l'Expert judiciaire nommé par la Justice, avec Régie municipale, SAS IGIC, Compagnie d'assurance. But : définir l'état du matériel restitué ; dire qui doit payer les réparations ; dire si des pertes d'exploitation doivent être payées à la Commune.

- 19 septembre 2019 : Point d'étape de la procédure de réattribution du « droit d'eau » à la Régie municipale.

Quel type de Régie ? Qui assurera les astreintes ? Quel comité d'exploitation ?

Le choix de gestion de « La Mouline » est une Régie communale avec budget annexe, soumis au régime de TVA. Et, comme rappelé au chapitre ci-dessus, c'est EDF qui par contrats de prestations de services soutient la Régie jusqu'au renouvellement du « droit d'eau » fin 2019.

Un système d'astreintes s'impose avec des agents municipaux formés par EDF pour des astreintes

(suite « chronique de « la Moulins ») 24 heures/24. Ces astreintes sont d'ores et déjà assurées une semaine par mois à tour de rôle, par 4 agents : Pierre Souquet, Jean-Louis Savy, Lucas Royo (agents communaux) et Jean-Pierre François d'Ercé (contractuel à temps partiel). Un comité d'exploitation (sept personnes) a été désigné par le conseil municipal. Il est composé de cinq élus municipaux : du maire, de Lucien Granier, Patrick Boyer, Bernadette Rogalle, Yvan Papaix, et pour leurs compétences de deux personnalités extérieures : Jean-Pierre Bouisse Ingénieur hydraulicien d'EDF en retraite et Pierre Boyer Ingénieur.

## NOUVELLES DE L'ASSOCIATION DPC (Développement de Projets en Couserans).

### Accrobranche :

Après l'installation du mur d'escalade en 2018, le démarrage de la saison 2019 s'est fait, avec la mise en place de la nouvelle ligne de vie et de nouvelles fixations pour les installations autour des arbres. Ces actions font suite aux deux audits réalisés sur les câbles de vie et sur la santé phytosanitaire des arbres. L'objectif est d'assurer la sécurité des utilisateurs par la mise à disposition d'équipement de protection individuelle (EPI).

Pour les arbres support de supprimer les étranglements dus aux anciens systèmes d'accroche. Les objectifs sont largement atteints à la grande satisfaction des utilisateurs et des opérateurs.

### Course du Garbet 2019 :

Le nombre de coureurs (331) est en augmentation par rapport à 2018.

Satisfaction des coureurs et leur famille pour l'organisation des courses en soulignant la convivialité et la qualité des prestations.

Grand merci à tous les bénévoles qui prennent une grande part à la réussite de l'événement et à l'équipe de DPC.

Information :

Près de 2.000 coureurs sont attendus dans le cadre d'**UltrAriège**. C'est un Ultra trail qui se déroulera au mois de Juillet 2020 dont le départ est à Aulus les Bains avec une arrivée à Ax les Thermes. Les organisateurs nous donneront les détails très prochainement.



## LES SPELEOS DU GOUFFRE GEORGES à AULUS

C'est avec beaucoup de gentillesse que les spéléologues de Tarascon sur Ariège qui étaient déjà venus rendre compte de leurs explorations lors des journées « Livre & Montagne » de 2014, ont réalisé une magnifique expo à la médiathèque. Ils ont également projeté un film dans le cadre d'une conférence le 27 août. Ce travail dans les profondeurs mystérieuses du massif du Mont Béas est trop méconnu. Un grand projet international d'explorations au gouffre Georges est lancé. Son intérêt scientifique est avéré. La commune d'Aulus directement concernée saura y apporter son aide.



## NETTOYAGE DES ANCIENS BAINS DE DEDEBAT ET DU KIOSQUE A MUSIQUE.

Dans le cadre de la réhabilitation du patrimoine, la commune a fait appel à une association de jeunes bénévoles «jeunesse et reconstruction ». De diverses nationalités (Pologne, Russie et Mexique), ils ont effectué ce chantier consistant à enlever la végétation sur le mur de soutènement des anciens Thermes de Lacoste. La commune les a hébergés et a participé pour leur accueil et le bon déroulement du séjour.



## ETABLISSEMENT THERMAL

Quelques informations suite aux Assises du thermalisme et à l'Assemblée Générale de la Fédération Thermale d'Occitanie :

Assise du Thermalisme : le Conseil Régional a rendu compte de l'étude (1 an) qui avait pour objectifs de faire un état des lieux de la filière Thermalisme et Bien être en Occitanie et de proposer des actions pouvant structurer un plan stratégique de développement.

Il en résulte que s'il est nécessaire de défendre le remboursement des cures mais cela ne doit pas empêcher la filière de s'ouvrir sur le Bien-être. L'attente du Conseil Régional est que les stations thermales jouent un rôle de structuration des territoires.

Fédération Thermale d'Occitanie : lors de son assemble générale il a été fixé l'objectif que la fédération travaillera sur l'élaboration d'une stratégie qui renforce la position de la médecine thermique en Occitanie par rapport à la thalassothérapie.

Un travail de construction de l'identité thermique de la région Occitanie doit faire l'objet d'un travail en commun avec le Comité Régional du Tourisme. L'intérêt de cette démarche est le fort impact économique d'un curiste de trois semaines si on le compare à un touriste de passage.

Dans ce cadre et concernant les Thermes d'Aulus les bains, la commune travaille avec la communauté des communes Couserans Pyrénées pour une rénovation et une extension de la structure actuelle. Un rendez-vous avec les chargés de mission Thermalisme et l'agence AD'OC (ingénierie financière) est prévu pour échanger sur ce projet.





N° 10 - sept 2019

## CABANNES PASTORALES : UNE NOUVELLE ETAPE FRANCHIE



Effectivement un pas décisif a été accompli : nous avons obtenu l'accord du permis de construire et autorisations de travaux pour la cabane principale et les deux abris secondaires. Ce n'est pas la seule bonne nouvelle puisque les dossiers de financement avec des aides européennes importantes ont été acceptés. La route est maintenant libre pour passer à la phase réalisation. Une réunion avec le cabinet de maîtrise d'œuvre est fixée au 16 Septembre de façon à valider le dossier qui sera envoyé aux entreprises qui choisiront de répondre pour la réalisation de ces travaux. Ce dossier reflète tous les échanges que nous avons eus entre éleveurs,

fédération pastorale, architectes, bureau d'études et Mairie pour définir ce beau projet et s'assurer que les utilisateurs bénéficient d'équipements qui leur soient utiles et agréables.

Nous mettons tout en œuvre pour que ces installations soient opérationnelles pour la prochaine période d'estives.

## SYSTÈME D'ALERTE POUR LA PREVENTION DES RISQUES INONDATION

La priorité pour prévenir les risques d'inondation sur le bas du village a été mise sur la mise en place de systèmes d'alerte sur les différents bassins se déversant sur le village. Aidé par les services du RTM (Restauration Terrain en Montagne) de l'Office National des Forêts, un appel d'offre pour l'installation de ces stations météo a été lancé durant le printemps. 4 sociétés ont répondu et nous sommes actuellement en phase de négociation afin de choisir l'entreprise avec qui nous travaillerons. Cette décision devrait se prendre durant le mois de Septembre et si le temps le permet, les premiers équipements pourront être installés avant fin 2019.

Nous sommes soutenus par les services de l'Etat sur ce projet qui va le financer à hauteur de 50% par l'intermédiaire du Fond Barnier.

## PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

La commune d'Aulus-les-Bains est soumise à des risques majeurs, ceux-ci sont connus et répertoriés. Notre responsabilité est d'informer la population, les professionnels, les visiteurs, les directeurs d'établissements recevant du public,.... des risques naturels pouvant se déclarer, ainsi que des mesures de préventions prises par la commune. A cette fin un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) a été élaboré. Outre une organisation, des consignes de sécurité, les bons gestes à avoir y sont détaillés. C'est un outil opérationnel qui est mis en place actuellement. Il est prévu de tester ce plan et de réaliser un exercice, ceci avant la fin de l'année.

Un Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs sera distribué et le dossier mis à disposition en mairie.

## REMPLACEMENT D'AGENTS COMMUNAUX

Gilbert Lefrançois, agent technique communal arrête son activité de salarié et fait valoir ses droits à la retraite. Nous le remercions publiquement pour ses bons et loyaux services et trinquerons tous, lors de la prochaine assemblée publique, à sa bonne santé et bonne retraite.

Les responsables du camping municipal, présents depuis 2010, ont démissionné et sont partis rapidement ce début d'année vers d'autres cieux. Véronique Chaumont a cependant pris une disponibilité dans son statut d'agent communal. Nous leur souhaitons toute la réussite dans leurs projets professionnels. Ils ont tous trois été remplacés après appel à candidatures par : Pierre Souquet, qui avait remis sa démission de conseiller municipal, a pris officiellement ses fonctions le 1er mars 2019.

Séverine et Lucas Royo ont pris leurs fonctions au camping le 1er mars 2019. Lucas Royo assume également le tour d'astreintes de la centrale de la Mouline.

Bienvenue aux nouveaux agents communaux.

## COMITE DES FETES : LES ESTIVALES A AULUS

Deux week-end de fêtes estivales à Aulus :

Les animations du comité des fêtes ont été couronnés de succès cet été avec deux repas :

- le bal du 13 juillet animé par l'orchestre Mylène Angels et le feu d'artifice tiré vers 23h30 à la campagne. Cette journée clôturait la maintenant fameuse descente de caisses à savon qui se déroule dans la rue principale (de la croix du ruisseau à l'hôtel les Oussailès)

Le week-end du 4 août a débuté par le traditionnel concours de pétanque remporté par les locaux Pierre et Gégé pour continuer par le repas animé et le superbe feu d'artifice que beaucoup de villages alentours nous envient.

Le lendemain la kermesse a attiré de nombreux enfants avant le lâcher de 1.000 canards pour le 4<sup>ème</sup> Ducky Derby d'Aulus, les faibles eaux du Garbet jouant pas mal de tours aux canards dans leur descente vers l'arrivée au camping. Une collation, offerte à tous les spectateurs, clôtura ce week-end de fête à Aulus.



## JOURNEES « LIVRE ET MONTAGNE »

Les Journées « Livre et montagne », du 19 au 21 juillet cette année se sont déroulées sur le thème de la « Retirada » avec en ouverture un film culte de Frédéric Rossif « Mourir à Madrid ». Un week-end de rencontres et d'échanges autour des livres, avec la librairie de la Renaissance, auteurs, conférences, rythmé d'animations conviviales : concert avec le groupe « Jacso », des balades autour du village et le repas amical du dimanche soir en clôture de ces journées.



## A NOTER DANS VOS AGENDA POUR SEPTEMBRE

- Le 21 septembre ! **l'Aulusienne** (virée en mobylette de Toulouse à Aulus).



## NAISSANCES

- ARM-LEFRANCOIS Romane née le 14 mars 2019 fille d' Aurore et de Benjamin.

- FLIEDER Sacha né le 1er juillet 2019 fils d'Audrey et de Samuel.





## FIGURES D'AULUS



Né en 1903 dans une ancienne famille d'Aulus Jean- Pierre Ané « Labeilla » a épousé Jeanne, ils ont eu 5 enfants qui ont grandi dans la maison « Gerbas »

Vie difficile que celle d'un paysan en montagne !

Aussi durant la saison thermale, il ajoutait à sa journée de travail aux champs, les heures passées en tant que croupier au Casino du Parc. Autour des tables de jeux de boule et baccara, ces messieurs en habit, loin du laborieux monde paysan tentaient leur chance en misant de grosses sommes d'argent. Les salles du Casino accueillait aussi des artistes de théâtre, des concerts et des bals pour distraire la clientèle des curistes. Période de vie mondaine à Aulus et dont les années 50 virent la fin.

*Ané Labeilla Jean-Pierre*

Plus tard Jean- Pierre assura aussi les fonctions de facteur, la lourde sacoche tirant sur l'épaule, entrant dans les maisons déposer le courrier, les imprimés et télégrammes, ayant une longue tournée avec en sus les hôtels et maisons meublées, l'été. C'est lui, qui avait aussi la charge de garde champêtre, pas toujours facile de dresser procès- verbal aux récalcitrants qui contrevenaient à l'ordre public ! son calme et son autorité l'aidaient beaucoup lors des différents survenus entre villageois pour des pacages, des limites non respectées ou des disputes qui tournaient mal. Mais surtout pour nous, enfants, c'était lui qui passait avec le tambour, au bruit du roulement, nous sortions et le suivions, quand à l'angle des rues il s'arrêtait pour lire l'avis à la population ; son béret sur la tête, il faisait résonner le tambour et ameutait les personnes qui sortaient sur le pas de leur porte. Jean- Pierre après une vie de travail a vu grandir ses petits enfants. Il était heureux de pouvoir revenir avec eux sur les estives de Coumebière, grâce à la route. Tout jeune il avait connu la vie dans les cabanes, lorsque avec les pâtres il gardait les troupeaux ,il racontait ses souvenirs transmettant combien la vie était rude dans les années 1900 ,et la montagne peuplée. Il connaissait bien l'histoire du pays ayant eu un grand-père maire de la commune dans les années 1880, alors qu'Aulus connaissait une activité touristique et thermale importante. Lui-même, longtemps conseiller municipal s'intéressait toujours aux affaires communales. Il nous a quittés en 1981 en laissant le souvenir d'un homme très attaché et dévoué à sa famille, témoin des valeurs et traditions de son village.

### NOS DEUILS

- BACQUE veuve REYNAUD Marie décédée le 1er février 2019 à l'âge de 98 ans.
- TARIOL René décédé le 3 février 2019 à l'âge de 89 ans.
- MOREAU Claude décédé le 16 mai 2019 à l'âge de 87 ans.
- GALIN dit Larreau Jean-Pierre(frère de Jacquetou) décédé le 4 juin 2019 à l'âge de 68 ans.
- GILLES Claude décédé le 17 août 2019 à l'âge de 71 ans.
- COADOU Gérard décédé le 17 août 2019 à l'âge de 89 ans.
- SALETES Daniel décédé le 22 août 2019 à l'âge de 61 ans (décès en montagne)

**Mairie d'Aulus-les-Bains - 09140 Aulus les Bains - Tel : 0561960087**

**mail : [contact@mairie-auluslesbains.fr](mailto:contact@mairie-auluslesbains.fr)**

**Site : [auluslesbains.com](http://auluslesbains.com)**